

Diagnostic sécurité du PN n° 47

Commune : **RIGUES - MONTES** Département : **GARD**
 Date de la visite : **14/6/19** Heure : **11h00**

Ligne ferroviaire <i>(informations à compléter par la SNCF)</i>	Type de PN	\$AL 2	Voie routière <i>(informations à compléter par le gestionnaire de voirie)</i>	Type de route	VC
	Ligne	ST CESOIRE / LE GRAU DU ROI		Nom ou n°	.
	Nbre de voie	1		Nbre de voie	2
	PK	42 + 469		PR	1
	Electrifiée Oui/Non	NON		Nb de Véh/j	279
	Nb de train/jour	6		% PL	9%
	Voyageur - Fret	VOY		Date du dernier comptage routier	3/10/2017
	Vitesse ferroviaire	80		Vitesse réglementaire	1
Environnement <i>(informations à compléter lors de la visite)</i>	Rase campagne	X	Accidentologie sur les 10 dernières années	Vitesse pratiquée	30
	Périurbain			Fonction	deserte Jonen JARRAS
	Urbain			Itinéraire TC	OUI BUS TOURISME
	Nature de l'environnement			Moment du PN	1674
	Evolution prévisible			Collisions avec circulations ferroviaires	0
Commentaires			Nb de tués	0	
			Nb de blessés	0	
			Heurts d'installations	3 2013 2017 / 2018	

diagnostic-pn.cerema.fr/diagnostics-passages-niveau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

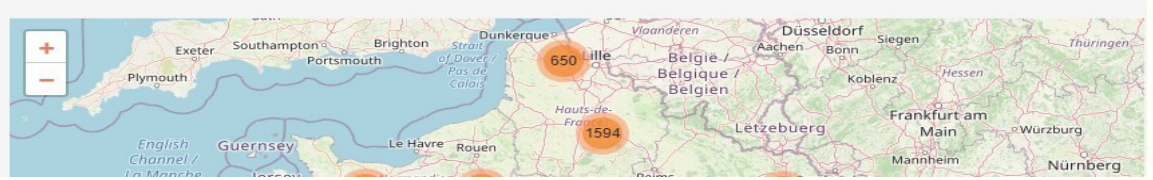
Cerema
Diagnostics des passages à niveau

[Consulter la cartographie](#) [Contact](#)



Affinez votre recherche

Recherchez par :
 + commune (ex : Lisieux),
 + département (ex : Saône-et-Loire)



Grille d'inspection de sécurité

Passage à niveau n° 47 Commune : AIGUES MORTES Département : GARD Ligne : ST. CESAIRE / LE GRAU DU ROI Route : VC		Dates des inspections :		SENS 2 :				
		De jour :	De nuit :	JARRAS vers RD	RD vers JARRAS	JARRAS vers RD		
		De jour	OUI	NON	NC	OUI	NON	NC
Questions I : Géométrie Les caractéristiques géométriques du passage à niveau permettent un bon franchissement pour tous les types de véhicules (2 Roues, VL, PL, Transports Exceptionnels). Le passage à niveau est suffisamment éloigné de tout autre point singulier (carrefour, ...). Si un point singulier existe à proximité, celui-ci est pris en compte pour assurer un bon fonctionnement du passage à niveau.		De nuit	X			X	X (1)	
		De Jour	X	X		X	X (2)	
Questions II Visibilité (distance d'arrêt à la vitesse réglementaire) La signalisation de police réglementaire annonçant le passage à niveau est visible.		De Jour	X				X (3)	
		De nuit						
Questions III Lisibilité Le type et le mode d'exploitation de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'utilisateur (effet de surprise, on ne s'attend pas à trouver un PN sur ce type de voie). La signalisation verticale et les barrières sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle).		De Jour	X			X (5)	X (4)	
		De nuit						
Questions IV Circulations douces Le guidage des piétons vers l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits). Le passage en chicane des 2 roues est dissuadé par l'aménagement et les équipements du passage à niveau. En cas de proximité d'une gare, le cheminement des piétons le long de la voie ferrée est dissuadé et il existe un cheminement satisfaisant.		De Jour		X (6)		X	X (7)	
		De nuit						
Questions V Autres remarques		De Jour						X
		De nuit						X

Commentaires :
 Mettre une croix dans la case concernée lorsque la vérification est faite et si elle donne lieu à observations inscrire un renvoi (lettre ou chiffre) ; reporter ce renvoi dans cette colonne

(1) SAS court inférieur à 18m (10m) ne permet pas au PL et bus de tourner à gauche après le PN et de ne pas engager ce dernier. Une étude a été réalisée par le cabinet INGEROP en 2012 et préconise l'aménagement d'un carrefour à feux tricolore pour gérer cette situation non acceptable en l'état. La SNCF a réalisé ses travaux ferroviaires pour fournir l'information pour le carrefour. Si impossibilité de réaliser ces aménagements routiers comme préconisés, il devra être pris des mesures de gestion interdisant les véhicules supérieur à 10m.

(2) la ligne d'effet cédez le passage est doublé et non conforme à l'ISR (effacer celle côté PN)

(3) Les panneaux du côté du domaine non conforme et à remplacer (PRIVE); mettre un panneau A7 de rappel à la sortie du parking avec feu, côté RD la signalisation est conforme.

(4) Feu R24 de droite non visible (masqué par treille de glycine) feu R24 de gauche partiellement masqué par panneau publicitaire d'entrée du domaine (à déplacer hors emprise routières)

(5) les clôtures ne sont pas présentes dans tous les quadrants et ne ferment pas aux abords immédiat du PN (la mise en place de clôtures blanches dans les 4 quadrants permettront d'améliorer la sécurité et la lisibilité).

(6) La position d'arrêt au PN côté RD n'est pas lisible. le feu de droite dans le sens RD vers Jarras en venant d'Aigues-Mortes n'est pas conforme à l'ISR (implantation après le conflit).

(7) pas d'aménagement existant et nécessaire (sans enjeux)

- (1) SAS court ne permet pas au PL et BUS de tourner à gauche après le PN et de ne pas engager ce dernier.



- (2) la ligne d'effet cédez le passage est doublée et non conforme à l'IISR (effacer celle côté PN)



(3) Les panneaux du côté du domaine non conforme et à remplacer (PRIVE); mettre un panneau A7 de rappel à la sortie du parking avec feu, côté RD la signalisation est conforme.



Mettre un panneau A7 de rappel à la sortie du parking avec feu, côté RD la signalisation est conforme.



(4) Feu R24 de droite non visible (masqué par treille de glycine)



(4) feu R24 de gauche partiellement masqué par panneau publicitaire d'entrée du domaine (à déplacer hors emprise routières)



(5) les clôtures ne sont pas présentes dans tous les quadrants et ne ferment pas aux abords immédiats du PN (la mise en place de clôtures blanches dans les 4 quadrants permettra d'améliorer la sécurité et la lisibilité).



(6) La position d'arrêt au PN côté RD n'est pas lisible. Le feu de droite dans le sens RD vers Jarras en venant d'Aigues-Mortes n'est pas conforme à l'IISR (implantation après le conflit).



(6) Le feu de droite dans le sens RD vers Jarras en venant d'Aigues-Mortes n'est pas conforme à l'IISR (implantation après le conflit).

